CPECF audit

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DES ALPES MARITIMES P.E.P 06

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Les PEP 06
400 boulevard de la Madeleine
06000 NICE

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DES ALPES MARITIMES
Les PEP 06

400 boulevard de la Madeleine
06000 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

A Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Alpes Maritimes - Les PEP 06, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- ✓ **Règles et principes comptables**

  La note 1 de l'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux méthodes de présentation et d'évaluation des comptes, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du Code de l'Action Sociale des Familles et du Règlement du Comité de Règlementation Comptable n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et des Fondations.

  Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié de la mise en œuvre des méthodes comptables précisées ci-avant et des informations fournies dans les notes de l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous vous informons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre notre rapport dans les délais légaux.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille le 29 avril 2019

CPECF-AUDIT
Corine MAILLARD
Commissaire aux comptes

PEP 06 - BILAN CONSOLIDE AU 31.12.2018

ACTIF

	EXERCICE 2018			2017
	Montant brut	Amort et prov	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	180 767,59	134 371,95	46 395,64	47 445,44
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 917 312,96	7 355,40	1 909 957,56	1 909 957,56
Constructions	12 719 912,75	8 606 880,61	4 113 032,14	3 329 853,73
Installations techniques, matériel et outillage	3 826 755,56	3 452 584,74	374 170,82	369 714,33
Autres immobilisations corporelles	2 252 526,68	1 554 802,46	697 724,22	635 743,62
Immobilisations corporelles en cours	3 060 112,71		3 060 112,71	675 535,12
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattach. / particip.				
Autres titres immobilisés	1 702,87		1 702,87	1 702,87
Prêts				
Autres immobilisations financières	38 076,98		38 076,98	38 076,98
TOTAL I	**23 997 168,10**	**13 755 995,16**	**10 241 172,94**	**7 008 029,65**
COMPTES DE LIAISON				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières et fournitures	4 924,00		4 924,00	3 752,21
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES	6 971,00		6 971,00	2 176,75
CREANCES (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 037 677,89	68 085,13	969 592,76	941 394,31
Autres créances	999 219,14		999 219,14	749 246,69
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	5 520 106,73		5 520 106,73	3 311 395,89
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	68 524,84		68 524,84	65 198,19
TOTAL III	**7 637 423,60**	**68 085,13**	**7 569 338,47**	**5 073 164,04**
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)	**31 634 591,70**	**13 824 080,29**	**17 810 511,41**	**12 081 193,69**

PEP 06 - BILAN CONSOLIDE AU 31/12/18

PASSIF

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	2 544 621,87	2 544 621,87
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
Dons et legs	218 881,64	218 881,64
Subventions d'investissement	747 000,18	747 000,18
RESERVES		
Excédents affectés à l'investissement	3 183 675,11	3 124 583,43
Réserve de compensation	207 388,47	217 455,55
Réserve de trésorerie	1 246 147,25	1 246 147,25
Autres réserves	282 067,88	282 067,88
REPORT A NOUVEAU	-1 884 977,61	-3 851 621,92
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (2)	1 877 581,25	2 015 668,91
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (non renouvelables)	773 900,36	836 798,48
PROVISIONS REGLEMENTEES		
Provision pour renouvellement des immobilisations	541 535,23	628 359,68
Réserves des plus-values nettes d'actif		
TOTAL I	**9 737 821,63**	**8 009 962,95**
COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 268 008,99	1 297 870,50
TOTAL III	**1 268 008,99**	**1 297 870,50**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	98 514,88	45 208,73
TOTAL IV	**98 514,88**	**45 208,73**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	3 537 383,05	239 135,23
Emprunts et dettes financières divers (5)	91 416,55	100 051,23
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	795 669,54	797 460,68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	449 145,90	349 396,44
Dettes sociales et fiscales	509 597,71	547 083,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	882 322,48	207 538,03
Autres dettes (6)	72 524,68	264 846,52
Produits constatés d'avance	368 106,00	222 640,08
TOTAL V	**6 706 165,91**	**2 728 151,51**
Ecart de conversion (passif) TOTAL VI		
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)	**17 810 511,41**	**12 081 193,69**

PEP 06 - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDE 2018

	2018	2017
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de matières et fournitures	634 721,49	664 896,61
Variation de stock	-1 171,79	-1 471,45
Services extérieurs et autres	1 956 677,76	1 702 014,81
Impôts Taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	411 632,01	437 642,36
- Autres	43 228,07	52 342,15
Charges de personnel		
- salaires et traitements	5 105 126,11	6 024 689,85
- Charges sociales	2 337 521,53	2 704 105,49
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements		
- Des immobilisations	899 840,71	899 738,26
- Des charges d'exploitation à répartir		
Dotation provisions		
- Sur actif circulant	49 011,07	2 050,00
- Pour risques et charges d'exploitation	366 178,98	350 033,58
Autres charges	25 471,76	9 490,97
TOTAL I	**11 828 237,70**	**12 845 532,63**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissement et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	21 107,75	4 774,21
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	**21 107,75**	**4 774,21**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
- Exercice courant	195 170,43	2 219,37
- Exercices antérieurs	4 063,46	23 294,13
Sur opérations en capital	354,63	13 071,57
Dotations aux amortissements et aux provisions réglementées		
- pour renouvellement des immobilisations		20 000,00
- dotations aux autres provisions réglementées	2 063,44	196,38
- Réserves des plus values nettes d'actif		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	105 693,46	38 446,71
TOTAL III	**307 345,42**	**97 228,16**
TOTAL DES CHARGES	**12 156 690,87**	**12 947 535,00**
RESULTAT CRÉDITEUR : EXCÉDENT	**1 877 581,25**	**2 015 668,91**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**14 034 272,12**	**14 963 203,91**

PEP 06 - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDE 2018

	2018	2017	
RODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de marchandises			
Prestations de services	499 634,00	549 640,74	-50 006,74
Prestations diverses	443 677,97	420 532,74	23 145,23
Dotations et produits de tarification	11 142 193,01	11 997 334,25	-855 141,24
Subvention d'exploitation et participations	855 089,43	611 450,23	243 639,20
Reprise sur amortissements et provisions	409 082,13	494 458,21	-85 376,08
Transfert de charges	34 004,10	32 147,63	1 856,47
Autres produits	295 946,30	371 143,15	-75 196,85
TOTAL I	**13 679 626,94**	**14 476 706,95**	-797 080,01
RODUITS FINANCIERS			
De participation et des immobilisations financières			
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes	4 830,58	4 016,45	
obtenus et autres produits financiers			
Reprises sur provisions			
Transfert de charges			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
TOTAL II	**4 830,58**	**4 016,45**	
RODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
- Exercice courant	1 443,63	287,52	
- Exercice antérieur	36 664,14	34 379,05	
Sur opérations en capital	172 495,07	229 866,39	
Reprises sur provisions réglementées			
- pour renouvellement des immobilisations	86 824,45	140 067,60	
- Sur réserves des plus values nettes d'actif			
- Sur autres provisions			
Report des ressources non utilisées des exerc.antérieurs	52 387,31	77 879,95	
Transfert de charges			
TOTAL III	**349 814,60**	**482 480,51**	
TOTAL DES PRODUITS	**14 034 272,12**	**14 963 203,91**	
RESULTAT DÉBITEUR : DÉFICIT			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**14 034 272,12**	**14 963 203,91**	

ASSOCIATION PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC 06
35 boulevard de la Madeleine
06000 NICE

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan 2018 s'élève à : **17 810 511,41 €** contre 12 081 193,69 € pour l'exercice 2017.

Le résultat de l'exercice 2018 est un **excédent de 1 877 581,25 €** contre un excédent de 2 015 668,91 € pour l'exercice 2017.

FAITS SIGNIFICATIFS

1. ELEMENTS ECONOMIQUES

Au plan économique, les faits significatifs de l'année 2018 sont constitués principalement par :

- La livraison, le 15 octobre 2018, des travaux de remise en état de la maison niçoise de Gattières destinée à accueillir une maison de santé ainsi qu'à terme, un accueil de jour pour personnes âgées en perte d'autonomie ;
- L'abandon du projet de relocalisation de l'IME Matisse et de l'internat tout type de handicap sur le site mis à la disposition par le Département des Alpes Maritimes, chemin de la Madonette Terron à Nice pour le motif de refus réitéré de permis de construire ;
- Le lancement en mai 2018 de travaux d'extension et de reconfiguration du site PEP 06 au 400, boulevard de la Madeleine à Nice avec le projet d'y installer l'hébergement tout type de handicap, le siège et la plateforme de services de l'association, d'y reloger dans des locaux mieux adaptés le Centre médical de santé et d'y créer une soixantaine de places de parking ainsi qu'une salle polyvalente (sport et conférences) de 250 places ;
- L'installation du centre médical de santé au 15 septembre 2018 dans ses nouveaux locaux ;
- L'arrêt de location au 30 novembre 2018 des locaux du siège situés 35 boulevard de la Madeleine à Nice.

1.1. Secteur SMS

La reprise des résultats 2016 par l'ARS a été traitée de la manière suivante par l'ARS PACA :

- IEM Rossetti Semi internat : 3ème tiers du déficit 2014 (210 925,25 €) et déficit 2016 de 342 834,60 € soit un total de 553 759,65 € repris en ajout des charges d'exploitation 2018 ;
- IEM Rossetti SESSAD : déficit de 32 064,20 € repris en ajout des charges d'exploitation 2018 ;
- IES Clément Ader Hébergement : déficit de 41 645,72 € repris en ajout des charges d'exploitation 2018 ;
- IES Clément Ader Semi internat DA : déficit de 48 484,26 € repris en ajout des charges d'exploitation 2018 ;
- IES Clément Ader Semi internat DV : déficit de 45 860,90 € repris en ajout des charges d'exploitation 2018 ;
- IES Clément Ader SAAAS : excédent de 82 093,79 € affecté pour 31 292,47 € en réduction des charges d'exploitation 2018 et pour 50 801,32 € affecté à l'investissement conformément au PPI 2016 20 ;
- IES Clément Ader SSEFS : déficit de 10 067,08 € à imputer à la réserve de compensation du SSEFS ;
- IME Henri Matisse Semi internat : excédent de 9 420,86 € affecté pour 1 130,50 € en réduction des charges d'exploitation 2018 et pour 8 290,36 € affecté à l'investissement conformément au PPI 2016 2020 ;
- IME Henri Matisse SESSAD : déficit de 134 893,75 € repris en ajout des charges d'exploitation 2018.

A la suite de l'abandon du projet de construction chemin de la Madonnette Terron de l'hébergement de l'IES Clément Ader ainsi que du semi internat et du SESSAD de l'IME, l'ensemble des travaux en cours a été affecté en charge exceptionnelle de l'exercice 2018 pour chacun des trois services, pour un coût global de 196 k€.

1.2. Secteur DEL

Déficit de 139 427 € au Centre de montagne.

Ce déficit est lié à deux évènements :

- Baisse d'activité liée à la perte d'attrait pour le type de séjours proposés au Centre de montagne ;
- Baisse de recettes liée à une nouvelle diminution de l'engagement d'achat de séjours vacances par la ville de Nice – nouvelle modification de la convention effective au 1er décembre 2017 (135 000 € en 2017 puis 68 140 € en 2018) ;

Le retour à l'équilibre ne pourrait être envisagé que dans le cadre d'une modification du projet du Centre de montagne – modification de l'offre et du type de public accueilli – qui passe par un réaménagement du Centre.

1.2. Autres

- Centre de santé : attribution par l'ARS PACA de la « Consultation dédiée pour personnes dyscommunicantes » du département des Alpes Maritimes. Attribution pour les années 2018, 2019 et 2020 à titre expérimental. La convention pluriannuelle de financement est conclue pour l'année 2018 pour une durée de 3 années pour un montant total prévisionnel de 744 888 €. Pour l'exercice 2018, le montant alloué a été de 248 296 €.

2. ELEMENTS JURIDIQUES

- Procédure prud'homale en cours pour deux salariés affectés à l'IES Clément Ader et licenciés en 2016 pour faute grave. Une provision pour risques et charges d'un montant de 16 195,82 € a été constituée. Les deux affaires sont en appel. La provision pour risques et charges a été actualisée (22 506,76 €).
- Transfert du siège de l'Association du 35 boulevard de la Madeleine au 400, boulevard de la Madeleine à Nice à compter du 1er novembre 2018.

3. ELEMENTS SOCIAUX

4. AUTRES FAITS SIGNIFICATIFS APRES CLOTURE

1 - Autorisation de prélever des frais de siège des établissements médico sociaux :

Décision de l'ARS PACA, en mars 2019, de renouveler l'autorisation de frais de siège pour cinq ans à compter du 1er janvier 2019.

2 - Centre de montagne :

2.1 - Renégociation en cours avec la FGPEP du solde de l'emprunt de 90 k€ pour le Centre de montagne. Une convention est en cours d'écriture pour transformer la dette en un apport aux fonds propres avec droit de reprise.

2.2 - Le bilan du Centre de montagne se dégrade régulièrement depuis de nombreuses années. La dégradation des comptes s'est fortement aggravée en 2017 et un rétablissement significatif ne s'est pas opéré en 2018 en dépit des mesures prises en 2017 et 2018, suite à la restructuration mise en œuvre au sein de l'Association. Le report à nouveau déficitaire s'établit à 1 227 035 € au 1er janvier 2019.

La dégradation est liée de à la diminution des recettes du Centre de montagne plus forte que les économies opérées sur les charges. Les deux principaux motifs en sont la difficulté à recruter des classes pour des séjours de découverte et le désengagement de la Ville de Nice pour les séjours de vacances des enfants niçois. Adapter le Centre à la demande, nécessite – au-delà d'une modification du projet d'établissement - d'importants travaux d'investissement indispensables pour accueillir un public différent. En effet, actuellement les chambres ne disposent pas de sanitaires individuels fonctionnels, de lits adaptés pour de grands adolescents ou de jeunes adultes, ne permettent pas l'accueil de personnes en situation de handicap moteur important. Le centre nécessite avant toute mise en œuvre

d'un projet nouveau à destination d'un public autre que des enfants ou de jeunes adolescents, la réalisation de ces travaux. Or, la situation des comptes de l'établissement ne permet pas d'envisager, dans un délai bref et certain, la réalisation de ces travaux.

La situation économique du Centre de montagne appelle des mesures urgentes de restructuration. L'Association a décidé d'envisager lors d'un Conseil d'administration exceptionnel qui s'est tenu le 25 mars 2019, la fermeture du Centre de montagne. Une procédure d'information et de consultation du CHSCT et du Comité d'entreprise sur le projet de fermeture et ses conséquences sur l'emploi a été initiée le 2 avril 2019 et elle est en cours.

Une fois cette procédure aboutie, le Conseil d'administration se réunira à nouveau pour éventuellement prendre la décision de fermer le Centre avec la mise en œuvre d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique.

1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux issus :

- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 17 juillet 1985 relatif au plan comptable des associations,

- de l'instruction budgétaire et comptable M22,

- de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du Code de L'Action Sociale des Familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n° 99-03 du Comité de Règlementation Comptable

- du règlement du Comité de Réglementation Comptable n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

- du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014

- du règlement ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du PCG

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

1.1 Actif immobilisé

L'Association a pris en considération depuis l'arrêté des comptes 2008 la réforme des règles comptables arrêtées par le Comité de Règlementation Comptable et qui régissent d'une part la définition, la

comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement 2004-06 du 23 novembre 2004), d'autre part, l'amortissement et la dépréciation des actifs (Règlement 2002-10 du 12 avril 2002) .

Les composants ainsi que les durées d'amortissement retenus pour chacune des constructions inscrites à l'actif sont détaillés ci-après :

Définition des composants construction	Commentaires	Durée
Terrain	Non Amortissable	
Agencements du terrain	Plantations	10
Construction		
Structure Médico Sociale	Gros œuvre/Terrassement/VRD/Honoraires Contrôle et architecte/Assurance	30
Structure Centre de vacances et autres	Gros œuvre/Terrassement/VRD/Honoraires Contrôle et architecte/Assurance	40
Construction avec bail emphytéotique	Amortissement selon la durée du bail	
Etanchéité/Couverture	Etanchéité/Charpente Métallique	20
Menuiserie	Bois et Alu	20
Plomberie/Electricité	Plomberie, électricité, chauffage, ventilation	15
Ascenseurs		15
Agencements	Sols souples, sols durs, cloisons Portes, faux plafond, cadre cuisine Central téléphonique Plaques commémoratives	15
Agencements spécifiques	Balnéo, Nage à contre courant, Lecteur de badges Cuisine thérapeutique Stores Alarme	5

A compter du 01/01/08, les autres immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire, selon la durée de vie prévue, à savoir :

Nature des immobilisations	Détails	Durée
Logiciels	Logiciel d'exploitation bureautique < 1.000 €	1
	Autres logiciels	3
Installation générale Agencements divers	Stores d'intérieur	5
	Stores extérieurs électriques	5
	Stores extérieurs manuels	10
	Barrière / Portillon	10
	Etagères / Rayonnages	10
	Antenne / Sat.	10
	Sèche-cheveux muraux	5
	Détecteur optique	15
	Garage métallique	15
	Portail	20
	Panneau signalétique	15
Nature des immobilisations	**Détails**	**Durée**
Installations / Agencements s/sol d'autrui	Durée d'utilisation limitée à la durée du bail	

Installation à caractère spécifique	Matelas à eau, projecteur à effets solaire	5
	Panneaux muraux, lumières en échelle	
	Tambour siège, fibres optiques	
Matériel et Outillage	Perceuse, chariots d'entretien, machines	5
	Extincteurs, échafaudage	
	Matériels électriques	
Matériel médical	Fauteuils roulants manuels	10
	Fauteuils roulants électriques	5
	Tests et bilans psychométrique, ortho, kiné	5
	Matériel médical électronique (en fonction de la fragilité)	5 ou 3
	Autres matériels médicaux électriques	5
	Autres matériels médicaux non électriques	10
Matériel pour activités sportives	Fauteuil sport	10
	Baby foot	7
	Ski	8
	Fauteuil ski	5
	Vélos, tricycles, karts non électriques	10
	Camping	10
	Autres matériels et équipements sportifs non électriques	10
	Autres matériels et équipts sportifs électriques	5
Matériel de cuisine	Matériels électriques	5
	Matériels électriques depuis le 1/1/2011	6
	Matériels non électriques	10
Matériel buanderie et laverie		5
Matériel audio visuel		5
Matériel de transport	Véhicules 4 roues	5
	Véhicules 4 roues acquis depuis le 1/1/2011	6
	Véhicules 2 roues	4
Matériel de bureau	Informatique administrative	3
	Informatique éducative, médicale & rééducation	3
	Informatique éducative, médicale & rééducation acquise depuis le 1/1/2011	4
	Autres (photocopieurs, fax...)	5
Mobilier	Bureaux	10
	Lits	10
	Tables	10
	Tout mobilier (restauration, hôtellerie, classes, bureaux	10

1.2 Subventions d'investissement et crédit non reconductibles destinés au renouvellement des immobilisations

Les subventions sont traitées suivant la méthode préconisée par le CNC et le Règlement 99-03 du 29 avril 1999.

En application de la nouvelle règlementation sur les actifs, les subventions d'un montant significatif (10%) ayant contribuées au financement des constructions ont fait l'objet en 2008 d'une décomposition en vue d'être rapportées aux résultats selon le même rythme que l'amortissement des composants auxquels elles se rapportent.

1.3 Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sont évaluées et donne lieu à une information dans l'annexe, sans être enregistrées dans les écritures comptables.

✓ ***la valorisation du bénévolat des administrateurs***

La valorisation du bénévolat des administrateurs est estimée sur la base des listes d'émargement des administrateurs dans chacune des réunions auxquelles ils ont participé tout au long de l'année.

Il a été ajouté un temps hebdomadaire de 4 heures pendant 46 semaines de l'année pour deux administrateurs (principalement le Président et le Président délégué, mais également le Vice-président, le Trésorier ou le Secrétaire général).

Le temps passé par les administrateurs donne lieu à une classification :

- lorsque les réunions concernent la vie associative statutaire, les conseils d'administration ou la participation des administrateurs, es qualité, à différentes commissions, **le temps est mesuré et nous apportons l'information sur le temps passé.**

- lorsque la contribution d'un administrateur aurait du être remplacée par celle d'un salarié, alors, **outre l'information sur le temps passé, nous apportons l'information supplémentaire de la valorisation en euros de cette contribution**. En effet, c'est uniquement la contribution par des membres de l'Association qui assurent bénévolement un travail qui devrait normalement être assuré par du personnel salarié qui est valorisée.

Le temps de déplacement n'est pas pris en compte pour les réunions ou manifestations qui ont lieu à Nice.

Le barème suivant pour valoriser ce bénévolat :

- **fonction dirigeant** :	5 fois	le SMIC augmenté des charges patronales
- **cadres responsables d'activités** :	3 fois	le SMIC augmenté des charges patronales
- **employés, ouvriers** :	1,2 fois	le SMIC augmenté des charges patronales

Dans notre Association, c'est le bénévolat des administrateurs qui est valorisé. En conséquence et conformément à ce barème, nous positionnons l'intervention de tous les administrateurs dans la catégorie : fonction dirigeant.

✓ ***le personnel mis à disposition***

Le personnel Education nationale mis à la disposition

Dans les trois établissements médico sociaux ainsi qu'au Centre de Montagne, des fonctionnaires, personnels enseignants, sont **mis à la disposition**. Ils contribuent par leur action à l'activité de notre Association au bénéfice des élèves accueillis. Ces personnels sont rémunérés par le Ministère de l'Education Nationale.

Les locaux mis à disposition

L'Institut d'Education Sensorielle Clément Ader occupe des locaux qui sont la propriété de la Ville de Nice.

Un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, les met à disposition des PEP 06 pour y loger l'IES après que le Conseil général des Alpes maritimes y ait réalisé, en 1993, des travaux d'agrandissement et d'adaptation des bâtiments à leur usage actuel.

L'établissement est exonéré du paiement de la taxe foncière.

1.4 Engagement de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière que l'Association devra verser au départ à la retraite de l'ensemble de ses salariés a fait l'objet d'une évaluation selon les dispositions des Conventions Collectives applicables, d'un taux de présence moyen ainsi que d'une probabilité de survie estimée selon des tables de mortalités ainsi que d'un taux d'actualisation. L'information est mentionnée dans l'Annexe et n'a donné lieu à aucune provision dans les comptes.

L'engagement pour le centre permanent de montagne de Beuil est estimé sur la base de la Convention Collective "Animation socioculturelle" et pour l'ensemble des autres établissements, d'après la Convention Collective des "Etablissement d'accueil de personnes inadaptées et handicapées".

1.5 Provisions Règlementées

Dans le cadre de la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les autorités de tarification peuvent être amenées à attribuer des fonds destinés à financer les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la réalisation d'un investissement à venir. Dans ce cas, une provision règlementée pour renouvellement des immobilisations est constituée lorsque l'établissement perçoit de l'autorité de tarification l'allocation anticipée.

Cette provision règlementée est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

1.6 Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est constatée à la clôture de l'exercice en « engagements à réaliser sur ressources affectées » dans le Compte de Résultat ainsi qu'au Passif du bilan en « Fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris de poursuivre la réalisation desdits projets.

1.7 Congés à payer

Les congés à payer et droits acquis par les salariés font l'objet d'un traitement spécifique dans les comptes de l'association. De ce fait, aucun retraitement des résultats comptables des établissements SMS n'est nécessaire pour la détermination du résultat administratif.

2 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Mouvements ayant affecté les valeurs brutes des immobilisations

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS 2018

IMMOBILISATIONS	VALEUR DES BIENS AU 01.01.18	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS CESSION MISES HORS SERVICE	VIREMENTS	VALEURS DES BIENS AU 31.12.18
INCORPORELLES	154 690,37	28 402,82	-2 325,60		180 767,59
TOTAL I	**154 690,37**	**28 402,82**	**-2 325,60**		**180 767,59**
CORPORELLES					
Terrain	1 917 312,96				1 917 312,96
Constructions et aménag. s/sol propre	10 349 292,91	28 510,74		46 060,20	10 423 863,85
Constructions et aménag. s/sol d'autrui	1 807 888,10	219 531,02	-784 861,49	1 053 491,27	2 296 048,90
Installations complexes ou spécifiques	60 639,78	554,04	-11 237,49		49 956,33
Matériel et outillage	3 265 884,33	82 348,35	-28 290,38		3 319 942,30
Mat. & outill. taxe apprentissage, dons, subventionnés	425 251,80	37 543,37	-5 938,24		456 856,93
Installations générales, agencements divers	54 485,75		-5 334,16		49 151,59
Matériel de transport	1 279 391,73	219 138,82	-290 036,86		1 208 493,69
Matériel de bureau et informatique	365 663,21	29 602,52	-6 794,09		388 471,64
Mobilier de bureau	602 343,56	5 641,33	-1 575,13		606 409,76
Immobilisations en cours	675 535,12	3 678 178,66	-194 049,60	-1 099 551,47	675 535,12
TOTAL II	**20 803 689,25**	**4 301 048,85**	**-1 328 117,44**		**23 776 620,66**
GREVEES DE DROIT					
Immobilisations commodataires					
TOTAL III					
FINANCIERES					
Titres de participation	1 702,87				1 702,87
Parts sociales					
Dépôts et cautionnements	38 076,98				38 076,98
Fonds de garantie					
TOTAL III	**39 779,85**				**39 779,85**
TOTAL GENERAL	**20 998 159,47**	**4 329 451,67**	**-1 330 443,04**		**23 997 168,10**

2.2 Mouvements ayant affectés les amortissements des immobilisations

IMMOBILISATION AMORTISSABLES	AMORTISSEMENTS AU 01.01.18	DOTATIONS	DIMINUTION AMORTISSEMENTS SUR ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF	AMORTISSEMENTS AU 31.12.18
INCORPORELLES	107 244,93	29 452,62	-2 325,60	134 371,95
TOTAL I	**107 244,93**	**29 452,62**	**-2 325,60**	**134 371,95**
CORPORELLES				
Terrain	7 355,40			7 355,40
Constructions & aménag. s/sol propre	7 584 904,51	421 338,45		8 006 242,96
Constructions & aménag. s/sol d'autrui	1 242 422,77	143 076,37	-784 861,49	600 637,65
Installations complexes ou spécifiques	60 054,31	221,22	-11 237,49	49 038,04
Matériel et outillage	2 990 291,60	87 125,50	-28 290,38	3 049 126,72
Mat. & outill. taxe apprentissage, dons, subventionnés	331 715,67	28 287,92	-5 583,61	354 419,98
Install. Générales, agencements divers	53 230,89	686,65	-5 334,16	48 583,38
Matériel de transport	849 012,50	132 221,32	-290 036,86	691 196,96
Matériel de bureau et informatique	313 710,13	29 022,36	-6 794,09	335 938,40
Mobilier de bureau	450 187,11	30 471,74	-1 575,13	479 083,72
TOTAL II	**13 882 884,89**	**872 451.53**	**-1 133 713,21**	**13 621 623,21**
TOTAL GENERAL	**13 990 129,82**	**901 904,15**	**-1 136 038,81**	**13 755 995,16**

2.3 Etat des échéances des créances

Etat des échéances des créances	Solde 31/12/2018	Echéances		
		-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés	6 971,00	6 971,00		
Usagers et organismes de prise en charge	1 037 677,89	1 037 677,89		
FG PEP	15 363,00	15 363,00		
URPEP	9 457,74	9 457,74		
Personnel produits à recevoir et acomptes	3 809,66	3 809,66		
Organismes sociaux et fiscaux	194 118,34	194 118,34		
CD 06 (subvention AESH, classes découvertes…)	239 341,20	239 341,20		
Ville de Nice, subvention à recevoir	33 500,00	33 500,00		
ARS (consultations dédiées, autonomie..)	304 844,40	304 844,40		
Divers : fournisseurs débiteurs et avoirs	11 643,15	11 643,15		
UNIFAF	67 173,26	67 173,26		
ATIH (SERAFIN-PH)	60 000,00	60 000,00		
Autres créances et débiteurs divers	59 968,39	59 968,39		
TOTAL	**2 043 868,03**	**2 043 868,03**		

2.4 Etat de la trésorerie à court terme

Trésorerie à court terme	Solde au 31/12/2018
Chèques à l'encaissement	18,00
Crédit Agricole (CAV+CSL)	2 602 332,37
Société générale	2 914 333,87
Charges à payer	-223,20
Caisse	2 917,38
Régies d'avance	505,11
TOTAL	**5 519 883,53**

2.5 Variation des fonds propres

		Conso Décembre 2017 Clôture	Conso Décembre 2018 **Affect.résult.**	Conso Décembre 2018 **Augmentation**	Conso Décembre 2018 **Dim.& Rep.util.**	Conso Décembre 2018 **Mvts internes**	Conso Décembre 2018 **Résultat**	Conso Décembre 2018 Clôture
VARIATION FONDS PROPRES S.D.R.								
1020	Fonds associatifs sans droit de reprise (SDR)	0,00						0,00
1021	Valeur du patrimoine intégré.	175 444,83						175 444,83
1022	Fonds statutaires.	7 628,89						7 628,89
1024	Apports sans droit de reprise.	1 746 526,62						1.746 526,62
1025	Legs et donations.	19 658,58						19 658,58
102611	Subv Equipt Etat.	117 385,74						117 385,74
102612	Subv Equipt Régions.	123 113,25						123 113,25
102613	Subv Equipt Départements.	45 582,26						45 582,26
102614	Subv Equipt Communes.	5 030,82						5 030,82
102615	Subv Equipt Collectivités publiques.	114 336,76						114 336,76
102616	Subv Equipt Entreprises publiques.	0,00						0,00
102617	Subv Equipt Entreprises et organismes privés.	6 936,43						6 936,43
102618	Subv Equipt Autres.	38,87						38,87
10268	Autres subventions d'investissement	182 938,82						182 938,82
1060	Réserves.	0,00						0,00
1062	Réserves indisponibles.	0,00						0,00

		Conso Décembre 2017 Clôture	Conso Décembre 2018 **Affect.résult.**	Conso Décembre 2018 **Augmentation**	Conso Décembre 2018 **Dim.& Rep.util.**	Conso Décembre 2018 **Mvts internes**	Conso Décembre 2018 **Résultat**	Conso Décembre 2018 Clôture
1063	Réserves stat.& contract.	0,00						0,00
1064	Réserves réglementées	282 067,88						282 067,88
1068	Subv Equipt Départements..	0,00						0,00
10683	Excédts affectés à invest. CPOM (art R.314-43-1)	0,00						0,00
1200	Résultat	2 015 668,91	-2 015 668,95				1 877 581,25	1 877 581,25
1310	Subventions d'équipement.	0,00						0,00
1318	Subv Equipt Autres.	393 646,58		41 274,37	-5 676,45			429 244,50
1380	Autres subventions d'investissement.	4 887 547,11		29 301,29				4 916 848,40
13918	Subv Equipt Autres.	-323 269,00		-24 220,85	5 074,77			-342 415,08
1398	Autres subventions d'investissement.	4 121 126,21		-108 651,25				-4 229 777,46
Total		**5 679 157,14**	**-2 015 668,95**	**-62 296,44**	**-601,680,00**	**0,00**	**1 877 581,25**	**5 478 171,36**

		Conso Décembre 2017 Clôture	Conso Décembre 2018 **Affect.résult.**	Conso Décembre 2018 **Augmentation**	Conso Décembre 2018 **Dim.& Rep.util.**	Conso Décembre 2018 **Mvts internes**	Conso Décembre 2018 **Résultat**	Conso Décembre 2018 Clôture
VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS								
1030	Fonds associatifs avec droit de reprise (ADR)	0,00						0,00
1034	Apports avec droit de reprise.	0,00						0,00
1035	Legs et donations assortis d'obligation/condition	218 881,64						218 881,64
103614	Subv Equipt Communes.	747 000,18						747 000,18
10682	Excédents affectés à l'investissement.	3 124 583,43				59 091,68		3 183 675,11
10685	Excédts affectés à couverture BFR (rés. trésor.)	1 246 147,25						1 246 147,25
10686	Réserve de compensation.	217 455,55				-10 067,08		207 388,47
1100	Report à nouveau	207 306,94	-38 878,22					168 428,72
1141	Dépenses refusées par l'autorité de tarif.	-96 018,73				-31 292,47		-127 311,20
11510	RAN sous contrôle tiers fin. (solde créditeur).	115 604,90	2 246 389,52			-27 799,21		2 334 195,21
11511	Excédt affecté au financt mesures exploit non rec.	0,00						0,00
11519	RAN sous contrôle tiers fin. (solde débiteur).	-2 380 532,86	24 474,41			29 719,19		-2 326 339,26
11680	Aut. Dépenses non oppos aux tiers financ	-32 733,76				-19 652,11		-52 385,87
1190	Report à nouveau (solde débiteur).	-1 665 248,41						-1 665 248,41
Total		**1 702 446,13**	**2 015 668,91**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 718 115,04**

		Conso Décembre 2017 Clôture	Conso Décembre 2018 **Affect.résult.**	Conso Décembre 2018 **Augmentation**	Conso Décembre 2018 **Dim.& Rep.util.**	Conso Décembre 2018 **Mvts internes**	Conso Décembre 2018 **Résultat**	Conso Décembre 2018 Clôture
VARIATION AUTRES FDS TIERS FINANCEURS								
14100	Prov. réglem. / renforcement couverture BFR.	0,00						0,00
14200	Prov. réglem. / immobilisations	628 359,68			-86 824,45			541 535,23
14400	Prov.réglem. / autres élémts d'actif	0,00						0,00
14500	Amortissements dérogatoires	0,00						0,00
14600	Prov.spéciale de réévaluation	0,00						0,00
14700	Plus values réinvesties	0,00						0,00
14800	Autres provisions réglementées (cptes 15 « reconst. Rossetti »	924 817,12			-62 202,73			862 614,39
Total		**1 553 176,80**			**-149 027,18**			**1 404 149,62**
AUTRES FONDS PROPRES								
1940	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.	45 208,73		105 693,46	-52 387,31			98 514,88
1950	Fonds dédiés sur dons manuels affectés.	0,00						0,00
1970	Fonds dédiés sur legs et donations affectés.	0,00						0,00
Total		**45 208,73**		**105 693,46**	**-52 387,31**			**98 514,88**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**8 979 988,80**						

2.6 Mouvements ayant affecté les provisions inscrites au bilan

Provisions pour risques et charges Fonds dédiés	Montant au 01/01/2018	Dotation de l'exercice Augmentation	Reprise de l'exercice Diminution	Montant au 31/12/2018
Provision pour frais de construction				
IEM Rossetti Bât A et C	889 281,06		-26 666,67	862 614,39
IEM Rossetti Bât B	35 536,06		-35 536,06	0,00
Provision Risques liés à l'emploi				
Congés payés	333 837,76	359 868,04	-333 837,76	359 868,04
Retraite IEM Rossetti Prud'homme	16 195,82	6 310,94		22 506,76
Provision Autres charges				
Taxe foncière Beuil	23 019,80			23 019,80
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET	**1 297 870,50**	**366 178,98**	**-396 040,49**	**1 268 008,99**
Créances douteuses				
Beuil		1 474,56		1 474,56
IEM Rossetti	21 259,39	47 536,51	-13 041,64	55 754,26
IES Clément Ader	10 856,31			10 856,31
TOTAL PROVISION CREANCES DOUTEUSES	**32 115,70**	**49 011,07**	**-13 041,64**	**68 085,13**
Fonds dédiés sur crédits non reconductibles				
IES Clément ADER	29 962,97	60 928,86	-42 684,79	48 207,04
IME Matisse	8 707,89	13 048,13	-5 914,61	15 841,41
IEM Rossetti	6 537,87	31 716,47	-3 787,91	34 466,43
TOTAL FONDS DEDIES SUR CREDITS	**45 208,73**	**105 693,46**	**-52 387,31**	**98 514,88**
	1 375 194,93	**520 883,51**	**-461 469,44**	**1 434 609,00**

Provisions règlementés	Montant au 01/01/2018	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/2018
Provision pour renouvellement des Immobilisations				
✓ IEM Rossetti				
• Projet EOS	151 521,87		-15 157,46	151 521,87
• SESSAD – climatisation des locaux	5 531,29		-3 803,30	5 531,29
• CNR 2006 – UCAM	76 377,17		-11 033,06	76 377,17
• Travaux plateforme	33 105,79		33 105,79	33 105,79
• Acquisition Lokomat (CNR 2010+2011)	6 177,47		-47,89	6 177,47
✓ IME Henri Matisse				
• Climatisation des locaux et destruction ancienne villa	74 823,28		-3 300,98	74 823,28
• Travaux plateforme	2 800,82		-2 800,82	2 800,82
• Mise aux normes de la chaufferie	28 865,06		-220,66	28 865,06
• Installation d'un ascenseur	110 000,00			110 000,00
• Climatisation 2ème tranche	54 142,57		-2 284,17	54 142,57
• Création préau	28 186,91		-1 931,40	28 186,91
✓ IES Clément Ader				
• Cuisine	747,26		-747,26	0,00
• Agencements 2007 et bureaux 2009	425,19		-275,57	149,62
• Matériel informatique	9 160,68		-61,62	9 099,06
• Internat	6 251,39		-2 333,74	3 917,65
• Travaux plateforme	7 420,64		-7 420,64	0,00
• Rénovation fenêtres	13 066,42		-966,28	12 100,14
• Rideaux occultants	201,53		-0,49	201,04
• Travaux sécurité incendie	19 554,34		-1 333 32	18 221,02
TOTAL DES PROVISIONS POUR RENOUVEL. IMMOBILISATIONS	**628 359,68**		**-86 824,45**	**541 535,23**

2.7 Etat des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Solde au 31/12/2018	Moins d'un an	Plus 1 an Moins 5 ans	Plus de 5 ans
IEM Rossetti				
Société Générale	8 951,22	4 466,62	4 484,60	
Société Générale	137 796,83	34 875,05	102 921,78	
Société Générale (1)	407 390,34			407 390,34
Société Générale (1)	1 038 797,26			1 038 797,26
IME Henri Matisse				
Société Générale	28 715,42	14 328,92	14 386,50	
IES Clément Ader				
Société Générale	13 397,94	2 231,18	9 059,77	2 106,99
Société Générale	61 665,52	15 606,95	46 058,57	
Société Générale	204 217,90	13 215,01	54 610,98	136 391,91
Société Générale (1)	151 148,57			151 148,57
Société Générale (1)	385 411,00			385 411,00
Siège				
Société Générale (1)	10 221,47			10 221,47
Société Générale (1)	26 063,55			26 063,55
Association				
Société Générale	975 422,31	36 051,39	224 832,22	714 538,70
AESH				
Société Générale (1)	17 212,02			17 212,02
Société Générale (1)	43 888,62			43 888,62
EPCH				
Société Générale (1)	1 468,61			1 468,61
Société Générale (1)	3 744,77			3 744,77
Beuil				
Société Générale	21 646,50	1 400,81	5 788,79	14 456,90
FGPEP	90 000,00	10 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL	**3 627 159,85**	**132 175,93**	**502 143,21**	**2 992 840,71**

(1) : Emprunts en cours de déblocage

Souscription d'emprunts nouveaux en 2018 : 3 407 968,52 €

Remboursement du capital en 2018 : 101 579,47 €

2.8 Etat des échéances des autres dettes

Etat des échéances des dettes	Solde au 31/12/2018	Échéances		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				
Banque, intérêts courus sur emprunt	1 416,55	1 416,55		
Banque, découvert sur compte courant				
Banque, charges à payer	223,20	223,20		
Dettes de fonctionnement				
Usagers Avances et Acomptes				
Usagers et Organismes Créditeurs	381 401,52	381 401,52		
Usagers, avoirs à établir	414 268,02	414 268,02		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	572 750,32	572 750,32		
Dettes sociales et fiscales	509 597,71	509 597,71		
Autres dettes				
Fournisseurs d'immobilisations	758 718,06	758 718,06		
Autres créditeurs	72 524,68	72 524,68		
TOTAL	**2 710 900,06**	**2 710 900,06**		

2.9 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance	au 31/12/2018
Dépenses concernant l'exercice 2019	68 524,84
TOTAL	**68 524,84**

Produits constatés d'avance	au 31/12/2018
Produits concernant l'exercice 2019	368 106,00
TOTAL	**368 106,00**

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Etat des subventions perçues en 2018

	Total	EPCH	Rossetti	Ader	AVS	Siège	Matisse	Beuil
Affectation Taxe Apprentis.	17 191,21		1 822,83	4 556,36			10 812,02	
Conseil Départemental	514 600,00		30 000,00		434 600,00			50 000,00
ARS	178 440,68		178 440,68					
CPAM	12 430,54		12 430,54					
Ville de Nice	33 500,00					33 500,00		
FGPEP	63 414,00				18 000,00	42 235,02		3 178,98
Divers	35 053,00	1 500,00	13 833,25	12 219,75			7 500,00	
TOTAL	**854 629,43**	**1 500,00**	**236 527,30**	**16 776,11**	**452 600,00**	**75 735,02**	**18 312,02**	**53 178,98**

3.2 Charges et produits exceptionnels

Détail des charges exceptionnelles :

- sur opérations de gestion :	195 170,43 €
- charges sur exercices antérieurs	4 063,46 €
- valeurs comptables des éléments d'actif cédés	354,63 €
- dotations aux amortissements exceptionnels des immob.	2 063,44 €
- dotations aux prov réglementées p/renouvell. Immob	€
- dotations aux fonds dédiés	105 693,46 €
Total des charges exceptionnelles	**307 345,42 €**

Détail des produits exceptionnels :

- sur opérations de gestion	1 443,63 €
- sur exercices antérieurs	36 664,14 €
- produits de cession des éléments d'actif	35 406,00 €
- QP subventions d'investiss. virées au résultat de l'exercice	137 089,07 €
- reprise sur prov. réglementées p/renouvel. des immob.	86 824,45 €
- reprises sur fonds dédiés	52 387,31 €
Total des produits exceptionnels	**349 814,60 €**

3.3 Etat des résultats à affecter par établissement

Association	Résultat à affecter au report à nouveau débiteur (déficit)	-49 583,56
Siège	Résultat en instance d'affectation (excédent)	10 991,47
Services extérieurs	Résultat à affecter aux comptes de report à nouveau (déficit)	-2 942,45
Service AVS	Résultat à affecter au report à nouveau débiteur (déficit)	-45 445,30
Service EPCH	Résultat à affecter au report à nouveau débiteur (excédent)	2 946,53
Centre de montagne	Résultat à affecter au report à nouveau débiteur (déficit)	-139 427,14
IME Matisse	Résultat en instance d'affectation (excédent)	258 070,08
IES Clément Ader	Résultat en instance d'affectation (excédent)	486 524,99
IEM Rossetti	Résultats en instance d'affectation (excédent)	1 356 080,76
Coopératives	Résultat à affecter (excédent)	365,87

3.4 Etat de la CAF par établissement

Association	-10 917,92
Siège	35 427,91
Services extérieurs	-2 597,62
Service AVS	-45 374,38
Service EPCH	-3 534,64
Centre de montagne	-83 407,00
IME Matisse	298 775,66
IES Clément Ader	573 912,49
IEM Rossetti	1 810 214,93
Coopératives	365,87
CAF totale	**2 579 934,58**

4 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements donnés

Inscription hypothécaire du bien immobilier situé 400, boulevard de la Madeleine, en garantie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et concernant le financement partiel de la construction de l'IEM Rossetti.

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

Crédit bail : Néant

4.2 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 – Article 20) : **182 215,78 €**

4.3 Effectif au 31 décembre

L'effectif salarié (en personnes physiques) de l'association au 31 décembre 2018 est de **235** salariés personnes physiques correspondant à **187,61 ETP** :
Répartis en

- CDI : 203 personnes physiques en poste au 31 décembre 2018
  - 182 CDI (dont 4 directeurs EN liés par un contrat de droit privé avec l'association)
  - 3 CDII
  - 18 fonctionnaires (hors directeurs liés par un contrat de travail de droit privé avec l'Association)
- En CDD : 32 personnes physiques en poste au 31 décembre 2018
  - dont 24 salariés en CUI au service AVS,
  - 8 CDD
    - 3 CDD de remplacement + 1 en remplacement de fonctionnaires mis à disposition + 2 financés par CNR
    - 2 contrat de professionnalisation

4.4 Contributions volontaires

✓ ***la valorisation du bénévolat des administrateurs***

La valeur brute du SMIC horaire pour l'année 2018 a été de 9,88 € pour l'ensemble de l'année 2018.
Le taux de charges moyen supporté par l'Association pour ses salariés est de 59 %.
La valeur retenue pour valoriser le bénévolat des administrateurs est donc : 9,88 x 1,59 x 5 = 78,55 €/H.

Le temps passé par les administrateurs en 2018 est ainsi évalué, pour l'ensemble des activités de l'Association y compris sa vie statutaire, à 1 249,75 heures.

Hors vie statutaire, le temps passé par les administrateurs est évalué en 2018 à 429 heures correspondant à une somme de 33 700 €.

✓ ***le personnel mis à disposition***

Le personnel mis à la disposition et rémunéré par le Ministère de l'Education Nationale est au nombre de 21,5 postes. En flux annuel, ce sont 30 personnes physiques qui ont été présentes à un moment ou un autre de l'année :

- 4 postes de directeurs mis à la disposition par l'Education nationale
- 7 postes d'enseignants du 1er degré à l'IEM Rossetti
  - 6 au semi internat
  - 1 au SESSAD
- 9 postes d'enseignants du 1er degré et 0,5 poste de professeur du second degré à l'IES Clément Ader
  - 6,5 sur les deux semi internats DA et DV
    - dont 0,5 poste d'enseignant d'anglais
  - 3 sur les deux services extérieurs
- 2 postes d'enseignants du 1er degré à l'IME Matisse

Les valorisations sont effectuées suivant la méthode suivante :

- Le salaire brut des fonctionnaires correspondant à l'échelon moyen 8 pour un PE spécialisé avec 27 points de NBI et avec un taux de charges de 59 % (sauf pour les directeurs ou c'est le salaire EN du directeur qui est majoré du taux de charge de 59 %.

Établissement	Nombre de postes au 31/12/2018	Nombre de personnes physiques en flux sur l'année 2018	Cumul des rémunérations brutes E.N. avec Charges
IEM	7	10	382 934 €
IES	9,5	15	516 161 €
IME	3	3	187 645 €
Plateforme et Centre de montagne	2	2	132 892 €
TOTAUX	**21,5**	**30**	**1 219 632 €**

La valorisation totale de ces mises à disposition s'élève à 1 219 632 €

✓ ***les locaux mis à disposition***

Le bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, qui régissait la mise à disposition par la Ville de Nice des locaux occupés par l'Institut d'Education Sensorielle Clément Ader a pris fin en 2017. Pour l'année 2018, dans l'attente du nouveau bail emphytéotique, une convention d'occupation à titre gracieux a été conclue entre les PEP 06 et la ville de Nice.

L'évaluation du loyer est réalisée de la manière suivante, pour une surface de plancher disponible d'environ 2.000 m^2 :

L'évaluation du loyer est réalisée de la manière suivante :

Il est fait application de l'indice INSEE de référence des loyers pour calculer l'évolution de l'estimation. L'indice retenu est celui du 1er trimestre.

Au 1er trimestre 2018, la progression par rapport au 1er trimestre 2017 est de 1.05 %

Surface de planchers disponibles : environ 2 000 m^2

- Loyer annuel estimé du bien en 2017 : 238 761 euros
- Progression suivant IRL Insee : 11 938 euros
- ***Valorisation de la mise à disposition du bien en 2018 : 250 699 euros***

4.5 Engagements départ retraite du personnel salarié

4.5.1 Hypothèses retenues

Le présent calcul porte sur les engagements de retraite à l'égard du personnel salarié.

Taux de présence taux de turnover selon l'âge du salarié

Age du salarié	taux
18 - 35 ans	75 %
36 - 50 ans	85 %
50 - 65 ans	95 %

Probabilité de survie Données INSEE - tables de mortalité 2003 - 2005

Droits en mois Evalués à partir de la Convention Collective applicable à l'Association, en 1/10^{e} de mois par année de présence (cf. tableau joint)

Augmentation de salaire 1,80 %

Taux d'actualisation Le taux retenu est de **1,50 %**

Taux de charges sociales **58 %**

Prorata Quote-part des droits acquis au jour de l'évaluation

Age de départ 65 ans (départ à taux pleins)

4.5.2 Synthèse des engagements acquis à ce jour

Les engagements se répartissent comme suit entre chacun des établissements :

✓ Convention Collective "Etablissements d'Accueil de Personnes Inadaptées et Handicapées"

- Siège	134 150
- Services Extérieurs	0
- IME Henri Matisse	226 183
- IES Clément Ader	202 417
- IME Rossetti	467 881
- AVS	241
- Service EPCH	6 604
	1 037 476

✓ Convention Collective "Animation Socioculturelle"

- Centre de montagne Beuil	**31 235**
TOTAL	**1 068 711**